

LE CODE DE FONCTIONNEMENT DU PRATIQUANT FCBA

L'activité sportive et notamment le Basketball est pour le pratiquant un moyen de prendre soin de sa santé physique et mentale et également d'épanouir sa personnalité dans des dispositions d'interactions sociales et d'engagements sportifs.

Ce présent « Code de Fonctionnement du Praticant FCBA » s'adresse à chacun des licencié(e)s du FCBA pour la saison 2023/2024.

Il devra être signé par le licencié, ainsi que son responsable légal le cas échéant, puis remis à l'encadrement concerné lors de son inscription.

Le Code a pour objet d'instituer certains critères en termes de règles de vie et de comportements.

Il s'agit de faire passer un état d'esprit commun ou chacun se sent responsable de l'image de l'association et prend conscience de la nécessité de s'appliquer un cadre commun et une discipline partagée, pour un fonctionnement efficace de la vie de groupe.

Depuis le 19 Mai 2023, le FCBA a obtenu une distinction fédérale avec l'obtention du Label FFBB Citoyen valorisé de 3 étoiles.

Ainsi, le club s'inscrit dans une démarche sociétale et environnementale composée d'actions engagées et structurantes.

Le Code de Fonctionnement du Praticant FCBA fait partie des modalités à entreprendre en matière de savoirs-être et ce quel que soit le rôle réalisé par le licencié FCBA (pratiquant(e), encadrant(e), dirigeant(e), officiel(le), parent aidant, bénévole).

L'adhésion au club engage le licencié à respecter Code de Fonctionnement du Praticant FCBA et à participer activement à la vie du club. Aucune inscription ne sera validée en l'absence de la signature des documents « Code de Fonctionnement du Praticant FCBA » et « Les Engagements Mutuels ».

En s'appuyant sur ce Code, le FCBA a pour objectif de permettre et d'assurer à chaque licencié(e) :

- La mise en place d'activités de qualité.
- La formation de l'ensemble des pratiquant(e)s (aux règles, aux rôles, aux contenus)
- Permettre aux licencié(e) de pratiquer dans le plaisir et le respect d'un cadre.
- Permettre aux pratiquant(e)s d'évoluer et progresser à leur rythme.
- Développer les compétences individuelles et collectives des joueurs selon les objectifs définis pour chaque catégorie et type de pratique.
- Appartenir et exprimer son potentiel au sein d'un club ambitieux.
- Être encadré selon les valeurs FCBA : Passion, Partage, Être compétitif, Réussir ensemble.

1 - LE TEMPS D'ACTIVITÉ

AVANT :

- ▶ Attendre l'encadrement devant le gymnase afin que celui-ci l'ouvre ou bien si le gymnase est déjà ouvert, attendre dans les tribunes que l'activité en amont se termine sans la perturber.
- ▶ Prévoir une bouteille d'eau, gourde (éventuellement serviette) à proximité du terrain.
- ▶ Enlever tous les bijoux et objets superflus (montre, bracelet). Si le nœud d'un bracelet en fil ne peut être défait, prévoir un strap afin de recouvrir la zone du poignet (l'encadrement peut le fournir ponctuellement mais pas toute l'année).
- ▶ Dire bonjour aux encadrants, gardien du gymnase, et l'ensemble des personnes présentes dans la salle ou je pratique, à domicile comme à l'extérieur (coéquipier(e), parents, adultes, personnels municipale).
- ▶ Selon la catégorie et le niveau de pratique, il est demandé aux pratiquant(e)s de mener un travail individuel préparatoire appelé « routines ». Ce système de routines d'avant entraînement peut être appliqué à partir de U13 et peut se dérouler 10 à 15 minutes avant le début de séance, sur le côté, dans la mesure où le gymnase et le terrain sont accessibles.
Ce système de routines n'est pas obligatoire, il sera mis en place au fur et à mesure de l'année et a pour objectif de préparer son corps/sa technique, se concentrer, rentrer mentalement dans sa séance, et progresser à l'aide de petits exercices réguliers réalisés individuellement et en toute autonomie.
- ▶ Tous les pratiquant(e)s se rassemblent rapidement dans le rond central quand l'encadrant se place dans cet espace afin de réunir le groupe.
- ▶ Toute absence ou retard à l'entraînement devra être signalé(e) et justifié(e) au préalable à l'encadrant concerné.

PENDANT :

- ▶ Les pratiquant(e)s devront suivre les consignes et directives techniques de l'encadrement.
- ▶ Les pratiquant(e)s s'engagent à respecter les impératifs de l'encadrement concernant les règles de fonctionnement, les consignes, l'intensité, la qualité d'exécution et la concentration.
Tous les pratiquant(e)s FCBA doivent rechercher à progresser durant chaque activité, c'est-à-dire tenter de redoubler d'efforts en cas de difficultés, croire en ses capacités, et faire confiance aux orientations proposées par l'encadrement.
- ▶ Les réveils musculaire (début) et étirements (fin) font partie de l'activité et doivent être menés avec tout le sérieux nécessaire à leur efficacité (calme et concentration) dans le cas où l'encadrement les proposent.
- ▶ Les pratiquant(e)s ayant une contre-indication à la pratique sportive de façon temporaire (ex : blessure, entorse, etc) sont présent(e)s à toutes les activités afin d'y effectuer un travail approprié sauf soins médicaux impérieux et repos impératif (maladie, infection, fièvre)
Si une blessure nécessite une indisponibilité supérieure à 3 semaines, l'absence à l'entraînement peut être prévue avec accord de l'encadrement. L'idée étant d'éviter de s'éloigner de l'équipe. Même blessé, la pratique peut être adaptée (exemple : malgré une entorse de la cheville, il est possible de travailler le dribble, la gestuelle de tir, le cardio ou la vitesse de mains en étant assis(e)).

APRÈS :

- ▶ Assurer le rangement du matériel et libérer le terrain le plus vite possible pour le groupe suivant.
- ▶ Assurer le rangement de son propre matériel et notamment les bouteilles d'eau.

Salir les vestiaires est proscrit, il est donc nécessaire d'éviter de laisser des papiers, plastiques, pansements, nourritures ou autres, par terre ou sur les bancs (l'effort de se déplacer jusqu'à la poubelle est une évidence).

- ▶ Prendre sa douche au gymnase est vivement conseillé, et notamment au terme d'une activité à l'extérieur nécessitant dans la foulée un déplacement de longue durée en véhicules.

LES GESTES ÉCO-CITOYEN :

- ▶ Dans le cadre de son engagement citoyen, le FCBA préconise 5 gestes écocitoyen à privilégier pendant les temps d'activités :

- Fermer les robinets ;
- Utiliser une gourde ;
- Rester moins de 5 minutes sous la douche ;
- Éteindre la lumière en partant ;
- Trier les déchets dans les bonnes poubelles.

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

- ▶ Les activités se déroulent aux jours et aux heures définies en début de saison sportive. Elles peuvent être modifiées en fonction des effectifs et des régulations nécessaires concernant le niveau de pratique et les besoins en matière d'apprentissage.
- ▶ Le(s) parent(s) ou responsable(s) légal(aux) doivent s'assurer de la présence de l'encadrement avant de laisser leur(s) enfant(s) dans l'équipement sportif (ou devant).
- ▶ À la fin de l'entraînement pour les enfants n'ayant pas l'autorisation de quitter le gymnase seul, les responsables légaux ou la personne citée dans le dossier d'inscription comme autorisée à récupérer l'enfant doivent venir le chercher dans le gymnase.
- ▶ Chaque joueur doit respecter scrupuleusement les horaires d'entraînement et les heures de rendez-vous des différentes activités.
- ▶ Le jour d'une rencontre ayant lieu le week-end, un(e) pratiquant(e) devra être en tenue de match au moins une demi-heure avant l'heure prévu de la rencontre.

2 - ASSIDUITÉ

► Les entraînements ne sont pas facultatifs (car en découle un projet collectif et une progression des contenus nécessitant une régularité dans l'investissement).

Ainsi, il est demandé aux pratiquant(e)s de faire preuve d'assiduité afin de pouvoir valider les apprentissages individuels et collectifs. En cas d'impossibilité l'encadrement doit être impérativement prévenu au plus vite afin d'adapter les contenus et l'activité préparée.

► Il est également attendu des pratiquant(e)s d'être assidus à toutes les activités du week-end (matches) y compris ceux à l'extérieur. Seules des blessures ou raisons exceptionnelles après information et accord de l'encadrement peuvent excuser une absence.

Nous comptons sur les familles afin d'organiser au mieux les différents impératifs afin de permettre à l'encadrement de maintenir une cohérence dans le projet collectif mené (ex : si possible, un anniversaire peut être organisé en dehors du temps d'un match. Par conséquent, l'encadrement peut fournir les informations organisationnelles).

► L'encadrement s'engage à respecter les horaires d'activités et de rendez-vous et à prévenir en cas de retard ou d'absence.

► L'encadrement sera également tenu d'informer l'un des membres de l'équipe dirigeante du club en cas d'indisponibilité afin qu'un remplacement puisse être anticipé et communiqué.

3 - L'ÉQUIPEMENT

► Les pratiquant(e)s s'engagent à respecter le matériel (ballons, équipement pédagogique et sportif, gymnase, biens d'autrui) mis à disposition durant les activités.

► Si une activité nécessite le port d'une tenue du club prêtée par le FCBA, celle-ci doit être portée uniquement à cette occasion (ex : maillot et short FCBA mis à disposition pendant un match).

► L'encadrement propose à tour de rôle qu'un(e) pratiquant(e) récupère au terme d'une activité (de type match ou tournoi) l'ensemble des tenues de son équipe afin de les laver avec le plus grand soin et à les rendre au cours de la semaine suivante.

Si un(e) pratiquant(e) rencontre des difficultés en termes d'accès à une machine à laver, il est possible de le signaler discrètement à l'encadrement qui proposera une adaptation de façon bienveillante.

4 - HYGIÈNE DE VIE

► Les pratiquant(e)s devront faire preuve d'intérêt concernant leur hygiène de vie sportive, concernant l'hydratation (boire de l'eau en quantité pour se réhydrater), le sommeil (dormir suffisamment pour bien récupérer) et l'alimentation (manger équilibré).

► Les pratiquant(e)s devront consulter un médecin en cas de blessures ou de douleurs inhabituelles, respecter les soins, les périodes d'arrêt et les protocoles de reprise progressive (pas de match le weekend si pas d'entraînement durant la semaine).

5 - PARTICIPATION ET ATTITUDES PENDANT LES MATCHS

En s'inscrivant au club des Flammes Carolo Basket, les pratiquant(e)s s'engagent à opter pour un état d'esprit et une attitude positive pendant les rencontres composé des éléments suivants :

- Répondre favorablement aux convocations pour les activités qui concernent le(la) pratiquant(e). Selon les catégories les activités peuvent varier entre : les entraînements, les matchs, des animations ponctuelles, des tournois de fin d'année, des plateaux de matchs ponctuels pour le mini basket)
- Accepter les décisions de l'encadrement concernant leur sélection ou non à une rencontre (un match permet de faire jouer un nombre limité de pratiquant(e)s alors il est parfois nécessaire de faire un choix). Ce cas de figure ne concerne pas toutes les catégories (voir point n°6).
- Accepter les temps de jeu (un échange constructif avant l'encadrement, ayant pour but de mettre en place des actions concrètes visant la progression peut être envisagé)
- Respecter les adversaires, les dirigeants, les coéquipiers, les décisions arbitrales et les installations sportives à domicile comme à l'extérieur encourager en permanence les membres de son équipe
- Donner le meilleur de soi-même en fonction de ses capacités

Tout manquement à ces engagements peut remettre en question l'appartenance du (de la) pratiquant(e) au sein d'une équipe.

Dans le cas où un(e) pratiquant(e) est sanctionné(e) par le corps arbitral pendant une rencontre engendrant la réception d'une amende, d'une convocation à une commission de discipline et/ou des frais de procédure, ceux-ci seront à la charge de la personne concernée (ex : en cas de faute technique reçue lors d'un match pour comportement inadapté). Si le responsable est mineur, le remboursement des sanctions et frais sera sollicité auprès des responsables légaux.

6 - EN CAS DE SÉLECTION POUR UN MATCH

À partir de la catégorie U13, dans le cas où l'effectif d'une équipe est supérieure à 10, il est possible que l'encadrement procède à une sélection de 10 pratiquant(e)s (ou 8 selon les championnats) afin de participer au match de championnat du week-end.

Cette sélection peut être un passage obligé car lors d'un match, le nombre de participant(e)s est limité. En effet, sur une feuille de match officiel, il est possible d'inscrire au maximum 10 participant(e)s (ou 8 selon les championnats et catégories).

Par conséquent, si le volume de l'effectif le nécessite, l'encadrement procédera à un choix afin de constituer l'équipe du week-end, selon les critères suivants :

- 1) Présence aux entraînements la semaine qui vient de s'écouler.
- 2) Si tous les pratiquant(e)s sont présent(e)s la semaine concernée, l'assiduité sur les 3 dernières semaines peut être observée.
- 3) Selon le niveau de compétition (exemple : niveau régional) si l'ensemble des pratiquant(e)s sont assidu(e)s, l'encadrement fera un choix selon le niveau de jeu des pratiquant(e)s et le type d'adversité du week-end.
- 4) Selon le niveau de compétition (exemple : niveau départemental), si l'ensemble des pratiquant(e)s sont assidu(e)s, un roulement entre les pratiquant(e)s peut être mis en place par l'encadrement.

Lorsqu'une équipe à une approche de développement, l'apprentissage et l'expérience cumulée prime sur l'enjeu, c'est pourquoi si nécessaire un roulement peut être un bon compromis assurant une pratique régulière.

À noter que ce processus de sélection reste relativement rare (les aléas d'une saison font que les disponibilités varient).

L'encadrement fera le nécessaire pour que le roulement soit équitable et juste en se basant sur les 4 critères cités ci-dessus. En cas de modification d'un ou des critères, elle fera l'objet d'une communication transparente aux pratiquant(e)s et familles.

Dans les catégories « Mini-Basket » (Micro, U7, U9, U11), ce fonctionnement n'est pas mis en application car le club inscrit autant d'équipes que nécessaire afin que tous les enfants puissent jouer. De 3 à 10 ans, le jeu prime sur l'enjeu. Dans le cadre des tournois amicaux, sans enjeux, l'ensemble des enfants sont convoqués.

7 - PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS LUDIQUES / ANIMATIONS / TOURNOIS / STAGES

► Les autres activités ludiques proposées par le club FCBA de type animations en interne, tournois, stages, concernent l'ensemble des pratiquant(e)s sans un quelconque processus de sélection.

En effet, ces activités n'étant pas limitées en matière d'effectif, elles sont par ailleurs essentielles au maintien de l'esprit club et de la convivialité en réunissant les pratiquant(e)s d'équipes et de catégories différentes.

► À l'exception des stages pendant les vacances scolaires, ces activités sont gratuites. Dans le cadre des stages pendant les vacances scolaires, il est demandé une participation financière afin de financer l'encadrement sur des journées complètes (8H/18H), les sorties, le goûter, l'utilisation d'outils spécifiques, etc.

8 - PARENTS

► Les familles s'engagent à venir voir les enfants pratiquer à domicile dans un esprit sportif et de fair-play. Les encouragements positifs sont là pour aider les pratiquant(e)s et encadrement évoluant sur le terrain.

► Si la logistique le permet, les familles s'engagent à accompagner de manière régulière pour les activités à l'extérieur en se donnant rendez-vous directement sur le lieu de pratique dans le cas où celles-ci se situent dans le département.

En cas de déplacement conséquent (ex : supérieur à 1H ou en dehors du département) ou en cas de besoin, un co-voiturage peut être organisé (environ 3 à 4 voitures nécessaires pour un déplacement).

► Les conducteurs sont responsables des personnes qu'ils transportent, ils s'engagent à être à jour auprès de leur assurance ainsi qu'à respecter le code de la route (ceinture de sécurité, nombre de passagers, limitation de vitesse etc.)

► Les pratiquant(e)s majeur(e)s sont également susceptibles de transporter leurs coéquipier(e)s. Les conducteurs sont soumis aux mêmes responsabilités citées ci-dessus.

► Les frais de déplacement engendrés par un trajet à l'extérieur ne sont en aucun cas remboursés par le club FCBA.

Cependant, les frais engagés dans le cadre d'une activité bénévole ouvrent droit à une réduction d'impôt au titre de « Don d'un particulier à une association » le club établira sur demande un justificatif à toute personne ayant utilisé son véhicule personnel pour accompagner les équipes lors des déplacements.

Ces formalités administratives seront menées entre les mois de Mars et Mai de chaque année civile.

► Selon faisabilité et disponibilité, le FCBA peut mettre à disposition un ou des véhicules. Cette option reste ponctuelle car la priorité en matière d'utilisation des véhicules est portée aux équipes effectuant des déplacements nationaux et régionaux.

► Les familles s'engagent à œuvrer dans le sens des programmes « Parents Fair-Play » et « Un supporter ou Insupportable » mis en place par la Fédération.

Afin de pérenniser et valoriser le label FFBB Citoyen obtenue par le FCBA, le club s'est engagé au respect de ces campagnes.

Celles-ci visent entre autres à renforcer l'esprit sportif, mettre en place un climat de respect mutuel, relativiser les résultats, contrôler ses émotions, soutenir une équipe (et pas uniquement que son enfant), faire confiance aux acteurs (encadrant, officiels), éviter de surévaluer son enfant ou son équipe, etc.

► Le FCBA propose tout au long de l'année des rendez-vous aux parents afin de mieux appréhender l'accompagnement de leur enfant dans son activité basket.

Ces types de rendez-vous, au format ateliers et réunions, ont pour objectif de former et d'outiller les familles afin d'optimiser la pratique sportive.

9 - ESPRIT D'ÉQUIPE / ESPRIT FLAMMES

► Les pratiquants FCBA s'engagent à faire preuve d'esprit d'équipe, de fairplay et de sportivité tout au long de la saison sportive.

Les pratiquant(e)s, encadrements, accompagnateurs et supporters devront avoir une attitude irréprochable avant, pendant et après les activités (entraînement, match, tournoi, etc) afin d'éviter de porter atteinte à l'image de l'association. L'activité Basket n'est qu'un jeu.

► Il est important également de s'impliquer dans la vie du club en venant soutenir les autres équipes avant et après ses matchs mais aussi les équipes Senior(e)s (professionnelle et amateur) et du Centre de Formation.

► Les pratiquant(e)s s'organiseront à tour de rôle pour effectuer les différentes tâches obligatoires pour qu'un match se déroule dans les meilleures conditions (arbitrage, chronomètre, marqueur à l'ordinateur) et participeront autant que possible à l'organisation des manifestations du club.

Afin de participer aux différents rôles lors d'un match, les pratiquant(e)s peuvent être volontaire(s) ou répondre aux besoins présentés par l'encadrement.

10 - PARENT AIDANT / RÉFÉRENT FAIR-PLAY

Au sein de chaque équipe, pour chaque catégorie à partir de U7, le club recherche :

- 2 parents aidant par équipe
- 1 parent référent fair-play par équipe

► Les parents aidant ont pour mission d'aider au déroulement de la rencontre de l'équipe dont ils font parti, selon 3 rôles pouvant être nécessaires (chronomètre, table de marque, responsable de salle). L'arbitrage peut aussi être envisagé après une initiation et/ou formation (d'abord sur les catégories mini-basket par exemple).

Les parents aidant peuvent également être à la coordination d'un déplacement ou à l'organisation d'un goûter d'après match (roulement qui amène quoi ?).

► Le parent référent fair-play a pour mission d'observer les attitudes des spectateurs lors de la rencontre de son équipe à domicile. En cas de détections d'incivilités (verbales ou physiques) réalisées par un supporter d'une des deux équipes, le référent fair-play intervient pour rappeler l'engagement Citoyen du club FCBA et la volonté de la structure d'assurer des tribunes respectueuses, positives et sereines pendant les rencontres des enfants et jeunes.

Un parent bénévole assurant l'une de ces deux fonctions doit être licencié FCBA. Pour la saison 23/24 un tarif préférentiel pour la prise de licence sera proposé pour ce type de rôle. À noter qu'une licence FCBA comporte différents avantages (entrée aux matchs de l'équipe professionnelle, réduction boutique, invitations aux rdv et animations clubs, formations, etc). Aussi, le club sait remercier et valoriser ses bénévoles tout au long de l'année .

11 - COMMUNICATION

► Les pratiquant(e)s s'engagent à informer l'encadrement FCBA de leur évolution scolaire, sportive et personnelle afin que ces derniers puissent prendre les décisions leur permettant d'évoluer dans les meilleures dispositions possibles.

→ Les pratiquant(e)s et familles peuvent demander des entretiens à l'encadrement pour tout ce qui touche de loin ou de près à leur pratique.

→ Les pratiquant(e)s et familles peuvent solliciter à tout moment le coordonnateur du secteur amateur par téléphone, sms, facebook de vive voix ou par mail afin d'aborder tout type de sujets (renseignements, questions, sportif, organisationnel, administratif).

12 - RESPONSABILITÉ DU CLUB EN CAS DE VOL

► Le FCBA se dégage de toute responsabilité à l'entretien, la surveillance et la sécurisation des locaux, vestiaires et des parkings en cas de vol d'effets personnels.

► Il est conseillé de ne rien laisser dans les vestiaires et d'apporter son sac dans le gymnase quelle que soit l'activité menée (entraînement, match, tournoi, animation, etc).

13 - DISCIPLINE

Adhérer au club des Flammes Carolo Basket Ardennes, c'est adhéré à un club ambitieux visant chaque année la progression. Ainsi, le club souhaite que chaque pratiquant se positionne dans une posture d'action et non de consommation. Dans l'action, le club s'engage à accompagner selon les besoins et attentes.

Tous les adhérents et acteurs sont donc tenus de respecter le présent Code de Fonctionnement du Praticant FCBA.

Le club a pour éthique la formation, le travail, l'engagement, la discipline, le bon état d'esprit et le fair-play. Le respect des personnes, du cadre, du projet et du matériel sont des règles importantes au sein du club.

En acceptant le présent Code de Fonctionnement l'adhérent s'engage à respecter le club, les dirigeant(e)s, les pratiquant(e)s, les coéquipier(e)s, les adversaires, l'encadrement, les officiels, les bénévoles, les parents, les responsables légaux, le personnel municipal et l'ensemble des acteurs rencontrés tout au long de l'année.

Tout comportement inadapté ou violent (geste, parole, injure, moquerie, harcèlement, menace, discrimination) envers autrui ainsi que toute dégradation volontaire de matériel sont interdites au sein du club.

Il est attendu de chaque licencié quelle que soit sa fonction au sein du club qu'il ait une attitude irréprochable dans la mesure où son comportement engage la cohésion de son équipe, l'atteinte d'objectif et l'image du club.

Le respect de l'arbitre, des officiels et des décisions est obligatoire.

Le Code de Fonctionnement s'applique prioritairement aux acteurs licenciés. Certaines règles concernent également les responsables légaux, l'entourage et le public présent. L'organisation administrative définie par la Fédération Française de Basket, permet d'intervenir auprès de personnes non licenciées en cas d'incivilités.

Tout comportement présentant un manquement à ce Code de Fonctionnement sera analysé et traité selon les étapes suivantes : Avertissement oral ; Avertissement écrit ; Exclusion temporaire ; Exclusion définitive du club sans pouvoir prétendre au remboursement même partiel de la cotisation.

L'étape utilisée dans l'analyse d'un comportement inadaptée se définit selon la gravité ou la répétition du manquement constaté

14 - LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR AMATEUR

Adhérer au club des Flammes Carolo Basket Ardennes, c'est adhéré au Projet de Développement du Secteur Amateur (PDSA) composé de 4 missions de développement.

Mission N°1 : « Enseigner la pratique sportive Basket-ball »

Le principal objectif de cette mission est de former les jeunes joueurs et joueuses aux compétences techniques définies par le FCBA.

Le programme technique se base sur des attitudes corporelles et comportementales précises, le jeu en mouvement sans ballon, la technicité individuelle et la créativité, la justesse et lecture de jeu.

Mission N°2 : « Développer des compétences »

Le principal objectif de cette mission est de permettre à chaque potentiel du secteur amateur de se développer et ce quel que soit le rôle, le statut et la fonction.

Mission N°3 : « Servir l'intérêt général »

Le principal objectif de cette mission est d'être un acteur sociétal majeur sur le plan du Vivre Ensemble.

Mission N°4 : « Créer du lien »

Le principal objectif de cette mission est d'animer le secteur amateur ainsi que le territoire Ardennais par la promotion des Flammes Carolo Basket Ardennes et de la pratique Basket sous toutes ces formes.

Ainsi chaque énergie, potentiel, volonté ou idée, favoriser par le respect par chacun de ce présent Code de Fonctionnement du Pratiquant FCBA peut permettre un déploiement serein et efficace du PDSA.

Un point d'étape du déploiement du PDSA 2023/2028 est proposé à chaque Forum d'information de rentrée, à destination des licenciés et des parents. Le prochain Forum se déroulera courant Septembre 2023.